



Vol d'identité et faux documents.

Conseils pratiques publié le **03/09/2021**, vu **3239 fois**, Auteur : [LFD Criminalistique](#)

Le vol d'identité et l'arnaque aux faux documents constituent deux activités criminogènes souvent liées, très présentes dans notre société actuelle. Que faire en cas de vol d'identité ou d'arnaque ?

- 1. Les faux documents, une industrie florissante.**
- 2. Le marché parallèle des faux documents.**
- 3. Que faire face aux faux documents et le vol d'identité ?**
- 4. Recours à un expert en écritures et documents.**

1.- Les faux documents, une industrie florissante.

Le vol d'identité est devenu un recours très prisé par certains citoyens suite aux impayés, aux interdictions bancaires, débouchant souvent dans des situations personnelles et financières très dégradées.

Mais le vol d'une identité n'est que le moyen permettant d'atteindre un but plus précis et bien plus lucratif : un crédit bancaire contracté à l'aide d'une fausse identité, rouler avec un véhicule immatriculé au nom d'un tiers pour se soustraire aux infractions routières, faire des achats au nom d'un tiers ou faire de virements bancaires à l'aide d'un compte ouvert sous une fausse identité, parmi d'autres.

Les nouvelles technologies favorisent aussi la montée en puissance de ce type d'activité criminogène, non seulement de par la démocratisation des outils informatiques et des logiciels de traitement d'images, mais aussi parce que l'usurpation d'identité reste souvent impunie grâce à l'anonymat d'internet.

Depuis quelques années, il est tout à fait possible de contracter un crédit en ligne, de transférer la propriété d'un véhicule et même d'ouvrir un compte en banque sur internet, sans jamais rencontrer un interlocuteur humain. Bien entendu, lorsque ces procédures administratives sont automatisées, les contrôles d'identité le sont aussi, à l'aide de logiciels de vérification de pièces d'identité et de titres de voyage.

Malheureusement, pour faire en sorte que ces contrôles automatisés soient rentables, il faut affaiblir le niveau de sécurité des vérifications, car chaque pièce est numérisée d'une manière différente par l'utilisateur, souvent à l'aide d'un appareil photo intégré sur un téléphone portable. Le procédé ne permet pas de vérifier les sécurités d'un document, normalement invisibles à l'œil nu, faisant de ces types de vérification automatisés le « *el dorado* » d'escrocs et délinquants de tout genre.

2.- Le marché parallèle des faux documents.

Si bien que les documents peuvent être falsifiés et contrefaits à l'aide d'un simple logiciel de retouche d'images, il existe un marché parallèle sur le darknet proposant toutes sortes de contrefaçons de documents : passeports, cartes nationales d'identité, permis de conduire, fiches de paie, contrats de travail, justificatifs de domicile ou extraits d'acte de naissance, parmi d'autres sont ainsi commercialisés en toute impunité.

Ces faux documents sont souvent de qualité médiocre, les sécurités documentaires sont souvent absentes ou pas correctement intégrées, mais ils suffisent largement pour tromper un logiciel automatisé de vérification de documents.

Ainsi, on peut s'offrir tout un dossier de faux papiers pour environ deux cents euros, de quoi ouvrir un compte en banque en ligne, contracter un prêt à la consommation ou immatriculer une voiture sous une fausse identité.

L'avantage de ce procédé est sans doute l'anonymat, car on sait que le darknet est intraçable.

Par ailleurs, en cas de contrôle négatif ou d'enquête officielle, rien ne relie l'escroc à la fausse identité.

Certains organismes et institutions financières, mais aussi les citoyens sont démunis face à ce fléau grandissant, de plus en plus concurrentiel depuis l'entrée sur le marché des contrefaçons chinoises.

Il ne faut pas oublier que la carte nationale d'identité française, le passeport français ainsi que le permis de conduire français, dans ses versions en carton sont les pièces d'identité les plus contrefaits et commercialisés au monde. D'où la pertinence des nouvelles versions sécurisées en polycarbonate, équipées de puce électronique, que l'État français commence à délivrer depuis peu.

3.- Que faire face aux faux documents et le vol d'identité ?

Le vol d'identité constitue un véritable casse-tête pour la victime, mais aussi pour les administrations publiques et les institutions financières, car l'identification des usurpateurs est souvent très difficile.

C'est pourquoi, certains gestes doivent être adoptés au quotidien, telle la destruction systématique de toutes sortes de documents comportant des informations personnelles avant de s'en débarrasser.

Dès qu'un vol d'identité est constaté, il ne faut pas hésiter de le signaler aux autorités compétentes, car l'usurpateur pourrait s'en servir à plusieurs reprises de l'identité de la victime.

En ce qui concerne les faux documents, la formation nécessaire pour les identifier est complexe, nécessitant plusieurs compétences au niveau physique, optique, chimique et numérique.

Les sécurités documentaires exploitent les quatre domaines et le repérage de faux documents nécessite de tous les maîtriser, notamment en ce qui concerne la fausse monnaie.

Une nouvelle tendance faussaire consiste à falsifier des signatures apposées sur une tablette tactile suivant le procédé du copier-coller, sur la version imprimable.

Ces types de signature, apposée sur un document, commercial ou contractuel sont difficiles à expertise, car la résolution est souvent très faible et la signature est vectorisée après capture, rendant inutile toute comparaison graphologique.

Mais la plupart de ces dispositifs capturent la biométrie de la signature. Un ensemble de plusieurs milliers de métadonnées disponibles aux effets d'identification et d'authentification de la signature, intégrés au fichier d'origine au format PDF.

Ces données biométriques sont normalement suffisantes pour confirmer l'authenticité d'une signature numérique. Une expertise approfondie sera nécessaire, mélange d'expertise traditionnelle en écritures et d'expertise informatique.

4.- Recours à un expert en écritures et documents.

Lorsque le doute s'installe concernant un document administratif ou contractuel, privé ou officiel, on a la possibilité de consulter un expert judiciaire en écritures et en documents, dans le but d'avoir un premier aperçu technique.

Une expertise approfondie permet souvent de mettre en évidence les éléments cachés ou invisibles à l'œil, rendant plus formelle la confirmation de la falsification ou facilitant l'identification du faussaire ou d'un usurpateur.

Par ailleurs, une expertise préalable permet d'appuyer un éventuel dépôt de plainte ainsi que de prouver la falsification et le vol d'identité face aux autorités et aux créanciers sollicités par les usurpateurs.

L'expert judiciaire en écritures et documents est compétent non seulement pour analyser une pièce d'identité, une fiche de paie ou contrat de travail, mais aussi tout autre document d'ordre privé, authentifier mentions manuscrites, signatures, cachets ou timbres fiscaux, parmi d'autres.

Certains experts judiciaires proposent même un premier avis gratuit, permettant aux victimes de confirmer la fraude avant d'engager des frais.

Le développement des nouvelles technologies et la démocratisation d'internet permettent également de faire cette première vérification à distance, par messagerie électronique, d'une manière simple et rapide et souvent gratuite.

Par LFD Criminalistique.fr

[Experts en écritures et documents](#)